



**ARRÊTÉ
PORTANT RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE
« ROUTE BARRÉE »
AU NIVEAU DU 143 RUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Maire de DIZY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la nécessité d'intervenir en urgence de VÉOLIA (Avenue du VERCORS - 51200 EPERNAY), pour une fuite d'eau sur le réseau public située du 143 rue de la République 51530 DIZY,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison d'une fuite d'eau nécessitant une intervention urgente de la Société VÉOLIA, la circulation sera interdite au niveau du 143 rue de la République 51530 DIZY, à compter du 02 juillet 2025.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par les services compétents afin d'assurer la continuité de la circulation.

Article 3 : La société VÉOLIA est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et de la sécurisation du chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- VÉOLIA

Fait à DIZY, le 02 juillet 2025

Le Maire

Antoine

